



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance
Dossier n° DP 077 371 25 00059

Date de dépôt : **28/07/2025**
Demandeur : **Monsieur LIBERGE GREGORY**
Pour : **Ravalement**
Adresse du terrain : **10 Bis Rue de la Vallée à
POMMEUSE (77515)**

ARRÊTÉ URBA 2025/080
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 28/07/2025 par Monsieur LIBERGE GREGORY demeurant 10 Bis Rue de la Vallée à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 04/08/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour le ravalement ;
- Sur un terrain situé 10 Bis Rue de la Vallée à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU les pièces complémentaires déposées en date du 08/08/2025 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 19/08/2025

Le Maire
Christophe DE CLERCK



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT